



Ltige avec enseigne de matériaux

Par **Guillaume54100**, le **23/11/2016** à **18:08**

Bonjour j'ai passé une commande de matériaux dans une grande enseigne. Après la visite d'un commercial il était établi qu'il serait possible de l'avoir livrer directement sur ma terrasse pour faciliter la tâche des ouvriers. La livraison était prévue un jeudi à 14:00. Je me libère donc cette après-midi pour la réceptionner mais personne ne vient. J'appelle l'enseigne qui m'a annoncé que la livraison sera repoussée au lendemain sans même m'avertir ! Le lendemain 7:00 le chauffeur arrive et m'annonce qu'il ne pourra pas la descendre sur ma terrasse en contrebas d'un immeuble pour des raisons de sécurité. Il laisse ainsi toute ma commande au bord de la route. Je prends contact avec un commercial qui se déplace et qui m'envoie un camion plus petit, susceptible de me livrer à l'endroit convenu. Il m'accorde au titre de dédommagement un rabais de 220€. À 12:00 (je me suis retrouvé de fait bloqué à la maison une fois de plus pour attendre la livraison) un autre livreur vient avec un plus petit camion. Néanmoins il refuse de me livrer les matériaux sur ma terrasse car sa grue est trop petite. C'est à plus de 15 m que les matériaux sont entreposés en dehors de ma propriété sur des places de parking de la copropriété ! Il a fallu aux ouvriers de déplacer à la brouette plus de 7 tonnes de marchandises entraînant

une charge de travail respectivement de temps supplémentaire. J'ai perdu un temps précieux et l'enseigne ne veut pas m'accorder

un geste commercial plus important qu'auparavant. Qu'en pensez-vous ? Je pense tenter un recours avec un médiateur. Merci pour votre réponse. meilleures salutations